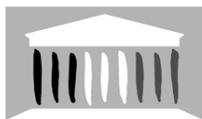


Ce texte a été retiré
par son auteur
le 22 février 2023



N° 829

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 14 février 2023.

PROPOSITION DE LOI

*visant à flécher directement la taxe sur les contrats d'assurance
vers les services départementaux d'incendie et de secours,*

(Renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Isabelle VALENTIN, Thibault BAZIN, Jean-Yves BONY, Fabrice BRUN,
Francis DUBOIS, Jean-Jacques GAULTIER, Philippe GOSSELIN, Victor
HABERT-DASSAULT, Michel HERBILLON, Alexandra MARTIN, Éric
PAUGET, Nathalie SERRE, Pierre VATIN, Jean-Pierre VIGIER, Stéphane
VIRY,

députés.